ART. 4 N° 122

ASSEMBLÉE NATIONALE

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 122

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Genevard, Mme Duby-Muller, M. Reiss, M. Boucard, Mme Kuster, Mme Meunier, M. Menuel, M. Hetzel, M. Viry, M. Sermier, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier et Mme Levy

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.